



Maison co-propietaire indivis,solidaire 50%acte notarial

Par **ANA MARIA**, le **15/07/2010** à **12:37**

Bonjour, rnde puis 2004 en expertise a ete designé par le Tribunal, nous avons fait un concubinage devant notaire en 1990, en 1991 on a acquis une maison co-propietaire indivis et solidaires, (aucune mention particulière ne parait dans l'acte d'achat) nous avons eu 3 enfants nés à Martinique reconnu à la mairie, je suis de nationalité chilienne et lui français, nous sommes séparés en 2000 j'ai obtenu la garde des enfants, j'ai récupéré ma maison en 2003 et lui nous a jeté en decembre 2005, des nombreuses accusations et des actes de violence et manque d'appui professionnel, devant le juge des affaires familiales j'ai ete contrainte d'accepter partir de la maison pour sauver mes enfants, sans salaire, notre sarl ete liquidé en 2002, la pension alimentaire je l'obtiens par acte d'hussier a partir de mai 2005, jusque maintenant je paie le logement avec (957,46€=loyer 980€) il utilise toutes les ruses pour montrer que c'est lui qui a payé intégralement la maison, mais il y a eu une société de fait et je travaillé depuis le debut sans être salariée, donc j'assume toutes les dépenses concernant la maison et la famille et lui rembourse avec son salaire le prêt que nous avons eu ensemble lors de l'achat de la maison et commerce (une pizzeria), il loue la maison depuis 2006, (la maison a été complètement soldé en 1996) il s'achete un appartement en 2009, je ne touche rien et je suis toujours à la rue, l'expert a pris 5 ans pour donner rien d'autre que j'ai déjà fait avec mon ex avocat, aujourd'hui il m'attaque avec une lettre signée en dec 1993 déguisée de renonciation au prêt puisque je ne maîtrise pas de tout le français à l'époque, je suis actuellement en redressement judiciaire, risque de tout perdre, caution à la banque, j'ai plein dettes je me suis ruinée avec toutes ses procédures sans fin que l'on a permis de s'enrichir et effacer toutes traces des comptes bancaires qu'on a eu conjoint à l'époque, j'ai dû me justifier de ma vie professionnelle avant de lui connaître et ça aussi lui la conteste dans ses conclusions pour le Tribunal, maintenant je dois encore déménager parce que la propriétaire de l'app veut le récupérer, j'ai un bail pour 3 ans, il fait 2 ans maintenant que l'on est là! actuellement j'ai la garde

de 2 enfants et lui m'attaque pour le plus petit 13 ans que refuse d'aller avec lui les week-end, Voila une syntheses de 10 ans de couchemar que je ne soporte plus! comment je peut faire pour saisir directement les juges du Tribunal? je n'ai plus de ressources pour payer des procedures